

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Réf. Dossier : 188/2021

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Monsieur **Da Cas** Raphaël et Madame **Bertrand** Marine, demeurant rue Florent Boclinville 105 à 4041 Vottem.

Le terrain concerné est situé rue Florent Boclinville 105 à 4041 Vottem et cadastré Division 6, section B, n° 129 B2.

Le projet consiste en la construction d'une annexe à l'arrière du logement,

et présente les caractéristiques suivantes :

Application de l'article R.IV.40-2. §1er, 2 du CoDT, à savoir :

Construction ou reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement est supérieure à 15 mètres et dépasse de plus de 4 mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

Le dossier peut être consulté :

- durant les jours ouvrables, du 16 août 2021 au 30 août 2021, de 9h à 12h et de 13h00 à 14h, le vendredi de 9h à 12h uniquement, à l'adresse suivante : Centre administratif « La Ruche », Service administratif des travaux, place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal ;
- durant les jours ouvrables, du 1^{er} septembre 2021 au 6 septembre 2021, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h, le vendredi de 9h à 12h uniquement, à l'adresse suivante : Centre administratif « La Ruche », Service administratif des travaux, place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame **Fusella** Sandra, Architecte, téléphone : 04 256 83 13, mail : ville@herstal.be, dont le bureau se trouve place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal.

N.B. : En raison de la pandémie, les bureaux sont accessibles uniquement sur rendez-vous pris au moins 24 h à l'avance (ville@herstal.be ou 04/256 83 13) à l'adresse suivante : Centre administratif « La Ruche », Service administratif des travaux, place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 23 août 2021 au 6 septembre 2021 au Collège communal : Centre administratif « La Ruche », Service administratif des travaux, place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal.

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : ville@herstal.be.

A Herstal, le 9 août 2021

La Directrice générale faisant fonction,
F. Rusinowski

Par le Collège,

Le Bourgmestre faisant fonction,
C. Laverdeur